

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

**Faculté des Sciences Psychologiques et de
l'Education**

Section Interfacultaire de l'Agrégation

MEMENTO

**Agrégation de l'Enseignement Secondaire
Supérieur**

**Partie commune aux masters à finalité
didactique**

2008-2009

SOMMAIRE

1. Introduction	2
1.1. A qui s'adresse ce memento ?	2
1.2. Que trouve-t-on dans ce memento et où chercher l'information ?	4
1.3. Masters à finalité didactique et/ou agrégation	4
2. Le contenu de la formation	6
2.1. Horaire des cours du tronc commun	6
2.2. La pratique	7
3. Durée des études	8
4. Inscription	8
5. Matériel didactique	10
6. Recherche d'un emploi	10
7. Adresses utiles	11
Annexe : Module « Neutralité »	14

Renseignements

Secrétariat : Mmes Pirart et Terendij
Localisation : Campus du Solbosch, bâtiment U,
Porte B, 3^e niveau, local 151
Permanences : Lundi, mardi et jeudi de 9 h. à 11 h.30
Mercredi de 9 h. à 11 h.30 et de 14 h. à 16 h.

Université Libre de Bruxelles
Avenue F.D. Roosevelt 50 (CP 186)
1050 Bruxelles
☎ : 02/650.54.62 – 02/650.28.37
☎ : 02/650.56.90
Courriel : npirart@ulb.ac.be

Section Interfacultaire de l'Agrégation (SIA)
Président : M. José-Luis Wolfs
Vice-Président : M. Yves Mengal
Secrétaire : N.

1. Introduction

1.1 A qui s'adresse ce memento ?

Ce memento s'adresse aux étudiants désirant entreprendre une formation les préparant à devenir professeur dans l'enseignement secondaire supérieur.

Deux types de voies peuvent vous y conduire:

- « l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur », correspondant à un programme de formation de 30 crédits (ou ECTS) ;
- le master (à « finalité didactique »), correspondant à deux années d'études et 120 crédits ou ECTS), dont 30 spécifiques de formation pédagogique.

Il est important en effet de préciser que depuis le décret de la Communauté française de Belgique du 31-03-2004 définissant l'enseignement supérieur (appelé communément « Décret Bologne »), les études de deuxième cycle (« master ») peuvent être organisées selon trois perspectives (ou « finalités ») différentes :

- une finalité dite « spécialisée » préparant à l'exercice d'une ou de plusieurs professions liées à un champ disciplinaire particulier ;
- une finalité dite « didactique » préparant à l'enseignement de cette (ou de ces) discipline(s), principalement au niveau de l'enseignement secondaire supérieur ;
- une finalité dite « approfondie » préparant plus particulièrement à la recherche dans le domaine considéré.

Dans les filières où les deux types de formation existent (agrégation et master à finalité didactique), le contenu du programme de l'agrégation correspond aux 30 crédits spécifiques de la finalité du master. (Il constitue donc un sous-ensemble de 30 ECTS au sein des 120 ECTS que compte le programme du master à finalité didactique.)

Dans quels cas, peut-on suivre l'une et/ou l'autre de ces deux voies ? Quatre cas de figure peuvent globalement se présenter :

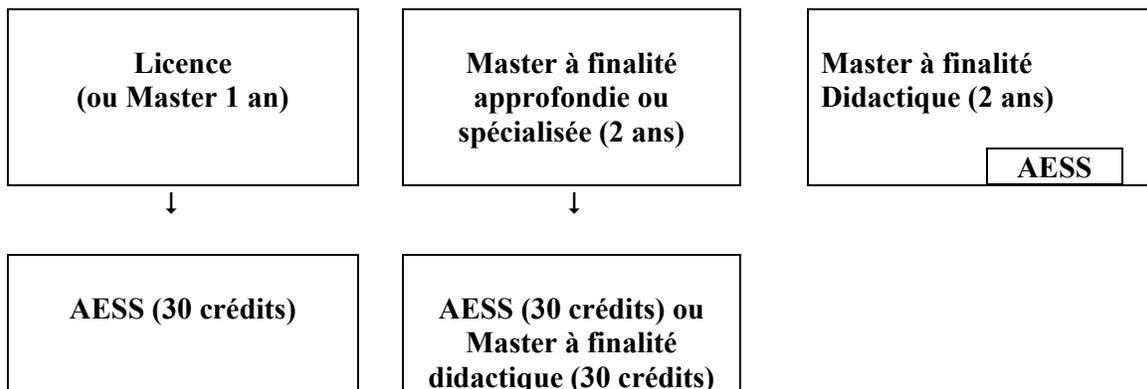
- (1) Vous souhaitez devenir professeur dans l'enseignement secondaire supérieur et il existe dans votre discipline un master à finalité didactique. Dans ce cas, celui-ci vous permet d'acquérir en deux ans (et 120 ECTS) une formation à la fois scientifique, didactique et pédagogique dans votre spécialité. Vous obtiendrez le grade académique de 2^e cycle et le diplôme de master à finalité didactique qui vous octroie le titre professionnel d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Rem : il est à noter que les masters à finalité didactique n'existent pas dans toutes les disciplines. Les finalités didactiques ne peuvent en effet être organisées par l'Université que dans le cas de filières correspondant à un « titre requis » pour l'enseignement secondaire supérieur. (La liste de ces « titres requis » est définie par le Gouvernement de la Communauté française de Belgique.) La liste des études de master à finalité didactique organisées par l'U.L.B. est présentée à la page 5.

- (2) Si vous êtes porteur d'un master d'une finalité spécialisée ou approfondie et que vous souhaitez obtenir une qualification pédagogique, vous pouvez obtenir le master à finalité didactique de votre discipline en suivant exclusivement les 30 crédits spécifiques de cette dernière. Ceci vous permet ainsi d'acquérir en 30 ECTS un deuxième grade académique de 2e cycle.

(2bis) Avec l'accord exprès du jury, vous pouvez éventuellement acquérir simultanément la finalité didactique et une autre finalité d'un même master. Dans ce cas, vous aurez à suivre 150 crédits sur 2 années d'études : les 120 crédits du programme de la première finalité complétés des 30 crédits spécifiques de la finalité didactique.

- (3) Dans le cas de certaines filières d'études (voir page 5), il n'existe pas de master à finalité didactique, mais il existe une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur. Dans ce cas, vous pouvez entreprendre les études de l'agrégation après l'obtention de votre master.
- (4) Par ailleurs, les titulaires de certains masters en un an peuvent s'inscrire à l'AESS par la suite.
- (5) Enfin, si vous êtes titulaire d'un titre de « licencié », correspondant à quatre ans d'étude et obtenu au plus tard l'année académique 2007-2008 ; vous pouvez obtenir en 30 ECTS le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, pour autant bien entendu que l'agrégation existe dans votre spécialité.



1.2. Que trouve-t-on dans ce memento et où chercher des informations complémentaires ?

Cet aide-mémoire reprend uniquement les informations relatives au programme commun à toutes les sections de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Pour toute information propre à votre faculté ou section, vous devez vous adresser à votre professeur de didactique spéciale (voir liste pp. 11-14) ou au secrétariat de votre faculté.

Remarque : Bien que ce service s'adresse essentiellement aux étudiants de premier cycle, vous pouvez éventuellement aussi obtenir des renseignements auprès du service **EPI (Etudes : promotion et information)** qui vous renseigne sur les études que vous pouvez effectuer à l'ULB. Il vous aide à comparer les programmes de cours, vous précise les conditions d'accès et répond à vos questions sur les débouchés liés à chaque filière.

Tél. 02/650.36.36

epi@ulb.ac.be

Campus du Solbosch, hall d'accueil et inscriptions

localisation : avenue Buy 87a, 1050 Bruxelles

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h.30 et le mercredi de 13 h.30 à 16 h.

Permanence téléphonique : tous les jours de 13 h.30 à 16 h.

1.3 Masters à finalité didactique et/ou agrégation organisés à l'U.L.B.

(1) Filières d'études comportant un master à finalité didactique

Faculté de Philosophie et Lettres :

- Arts du spectacle
- Histoire
- Histoire de l'Art et Archéologie
- Langues et littératures anciennes, orientation classiques
- Langues et littératures françaises et romanes
- Langues et littératures modernes, orientation générale
- Langues et littératures modernes, orientation germaniques
- Philosophie

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques :

- Anthropologie
- Sciences économiques
- Sociologie
- Sciences Politiques, orientation générale
- Sciences Politiques, Relations internationales

Faculté des Sciences :

- Biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
- Biologie des organismes et écologie
- Sciences chimiques
- Sciences géographiques
- Sciences mathématiques
- Sciences physiques

Sciences de la motricité, orientation Education Physique

(2) Filières d'études sans master à finalité didactique mais comportant une agrégation

Faculté de Philosophie et Lettres :

- Histoire de l'Art et Archéologie, orientation musicologie
- Information et Communication
- Langues et littératures orientales (langue arabe)

Sciences Psychologiques et de l'Education

Sciences pharmaceutiques

Sciences de la Santé Publique

2. Contenu de la formation

2.1 Les cours du tronc commun (horaire)

EDUC-E-504 Mme A. Van Haecht : Histoire et fonctionnement actuel des institutions d'enseignement en Belgique et en Europe	2 ECTS (théorie : 2)	Mardis 03 – 10 – 17 – 24 février, 3 – 10 – 24 - 31 mars, 21 – 28 avril, 5 – 12 mai de 16 à 18 h. Local 1309, Bât. H.	
PEDA-E-500 M. V. Carette : Didactique générale + Nature des savoirs et conceptions de l'apprentissage	2 ECTS (théorie : 2).	Mardis 07 – 14 – 21 octobre, 4 – 18 – 25 novembre, 02 – 09 décembre de 17 à 20 h. au local UD2.120 (Chavanne)	
PSYC-E-532 M. Y. Robaey : Psychologie de l'adolescent en situation d'apprentissage.	2 ECTS (théorie : 1, travaux personnels : 1)	Samedis 07 – 14 – 28 mars, 04 avril de 9 h. à 12 h. au local UD2.120 (Chavanne)	
PSYC-R-531 M.V. Carette : Relations dans la classe.	2 ECTS (théorie : 1, travaux personnels : 1)	Jeudis 13 – 27 novembre, 04 – 11 décembre de 17 h. à 20 h au local UD2.120 (Chavanne)	
COMM-E-500 M. P. Vrebos : Education aux médias.	2 ECTS (théorie : 1, travaux personnels : 1)	Vendredis 14 – 21 – 28 novembre, 05 – 12 décembre de 18 h. à 21 h. au local UB5.132	
PSYC-E-533 M. J.L. Wolfs (ex-officio) Formation à la neutralité	2 ECTS (travaux pratiques : 1, travaux personnels : 1)	Voir dates p. 14	
Didactique de la discipline		Voir le Professeur (coordonnées pp. 11 à 13)	

Début des cours : le lundi 15 septembre 2008

CET HORAIRE EST SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS EN COURS D'ANNEE. VEUILLEZ CONSULTER LES VALVES DE L'AESS (UB3).

9/9/08

6.

2.2 La pratique

Les activités pratiques liées à l'agrégation comprennent notamment les exercices préalables aux stages et les stages.

- Exercices préalables aux stages

Le contenu, la durée et le caractère obligatoire ou optionnel de ces exercices relèvent de la responsabilité du professeur de didactique de chaque discipline.

- Microenseignement – autoscopie

Cet exercice est organisé au sein de chaque section, sous la responsabilité du professeur de didactique de la discipline.

- Communication verbale

Cet exercice est organisé par les assistantes chargées d'exercices : Mmes Bracops, Delaunois et Glorieux. Des plages horaires sont affichées aux valves de l'Agrégation (couloir Bât. U, Porte B, Niveau 3). Les étudiants peuvent s'y inscrire suivant leurs disponibilités.

- Stages

Les stages comportent notamment :

- a. les stages d'observation
- b. les stages actifs en milieu réel d'enseignement et les exercices didactiques supervisés par le professeur de didactique de la discipline et ses maîtres de stage.
- c. la pratique réflexive.

Des séances d'information concernant l'organisation pratique du curriculum de l'AESS sont organisées **par** les Facultés et/ou Sections.

L'information concernant ces séances peut être obtenue auprès des secrétariats des Facultés concernées et/ou aux valves, dans la rubrique «AESS ».

Remarque importante : langue et orthographe

Il est exigé, de la part de futurs enseignants, une très bonne maîtrise de la langue française, tant orale qu'écrite. Les professeurs de didactique ou des cours généraux se montreront, par conséquent, particulièrement attentifs à cet aspect. Un étudiant pourra être déclaré en échec s'il apparaît des lacunes manifestes, en ce qui concerne la maîtrise de la langue française et en particulier de son orthographe.

3. Durée des études

Le master à finalité didactique incluant l'agrégation est accessible, dans les sections où il est organisé, aux titulaires d'un « BA » (1^e cycle) et se donne en 2 ans

L'agrégation seule (30 ECTS) peut être réalisée en 1 an ou 2 ans, dans les sections où elle est organisée, au terme des études de licence ou de master à finalité approfondie ou spécialisée.

4. Inscription

- Modalités

Pour les étudiants de master (ou licence), les inscriptions à l'agrégation se font en même temps que l'inscription au master (ou à la licence) par internet : <http://www.ulb.ac.be>

N'oubliez pas d'indiquer si vous souhaitez bénéficier de l'étalement ou non, faute de quoi, il ne sera plus possible de vous accorder l'étalement.

Adresse : Hall d'accueil et inscriptions
Avenue A. Buyl 87 A, 1050 Bruxelles.

- Dates d'inscription à l'A.E.S.S. :

Du 25 juin au 18 juillet et du 18 août au 30 septembre 2008 (jusqu'au 31 octobre en cas d'inscription en étalement sur 2 ans) de 9 h.30 à 16 h. sans interruption pendant la période des inscriptions.

- Documents requis :

- 2 photos d'identité ;
- photocopie de la carte d'identité ou un titre de séjour délivré par une administration communale belge ;
- 1 copie de la licence universitaire ou de l'équivalence ministérielle belge (+ l'original) ;

- Equivalence

Les étudiants n'ayant pas fait leurs études dans une université de la Communauté française de Belgique doivent obtenir une équivalence de leur master (bac + 5) auprès du
Ministère de la Communauté française
Direction de la réglementation et des équivalences supérieures et universitaires
Rue Lavallée 1, 5^{ème} étage
B – 1080 – BRUXELLES

E-Mail : equi.sup@cfwb.be

Jours de visite : lundi et jeudi de 13 h.30 à 16 h.00.

Tél. : 02/690.89.00.

Il faut prévoir un délai de 4 mois pour l'obtention de cette équivalence et son coût s'élève à 124 euros.

- ***Coût de l'inscription :***

Inscription au Master : 811 €

Inscription à l'A.E.S.S. : 271 €

- Ce montant correspond à l'assurance obligatoire que doivent souscrire les étudiants qui fréquentent les campus universitaires.

Les demandes d'exonération doivent être adressées auprès de Mme M. Lollato au Service des Inscriptions (☎ : 02/650.25.76).

- ***Formule de paiement :***

Vous pourrez régler vos droits d'inscription sur place par Bancontact. Vous recevrez alors immédiatement votre carte d'étudiant et tous certificats utiles, tels que ceux demandés par la SNCB ou la STIB, les mutuelles, les caisses d'allocations familiales.

Pous pourrez aussi opter pour la formule du virement. Votre inscription prendra alors cours dès réception du paiement, votre carte d'étudiant et documents annexes vous étant envoyés à ce moment.

- ***Inscription (désinscription) aux examens (agrégation) :***

Veillez vérifier les dates éventuellement prévues d'inscription (ou de désinscription) aux examens de l'agrégation au sein de votre section.

Si vous ne souhaitez pas présenter les épreuves relatives à l'agrégation en 1^{ère} session, veuillez le signaler au secrétariat de votre faculté ou de votre section aux dates prévues à cet effet. Si vous omettiez de le faire, vous seriez ajourné à la session de juin et devriez vous réinscrire à la seconde session pour ces enseignements.

Si vous devez présenter des examens de seconde session, veuillez également vous y inscrire en temps utile (dates communiquées par votre section).

Enfin, si vous avez réussi l'ensemble des enseignements relatifs à l'agrégation en 1^e session, mais que vous êtes ajourné en master (ou en licence), en raison par exemple du non dépôt de votre mémoire en 1^e session, n'oubliez pas de vous réinscrire en seconde session pour l'agrégation. En effet, un étudiant ne peut être proclamé agrégé, s'il n'est détenteur d'un titre de master ou licence.

5. Matériel didactique

La *Cellule audiovisuelle du Centre des Technologies au service de l'Enseignement (CTE-CAV)* offre aux membres de la communauté universitaire un service de prêt de matériel audiovisuel (projecteur de diapositives, rétroprojecteur, écran, etc.).

Service de prêt de petit matériel : de 8 h. à 11 h. et de 15 h 30. à 17 h.

Localisation : campus du Solbosch, rez-de-chaussée de la Bibliothèque des Sciences Humaines (NB).

Renseignements : ☎ 02/650.40.24

6. Recherche d'un emploi

- La Cellule emploi de l'ULB (Cerep)

Le CEREP, en partenariat avec l'UAE, a pour mission d'accompagner les diplômés de l'ULB dans leur recherche d'un emploi, tout au long de leur carrière. Elle diffuse notamment des offres d'emploi via un site web et propose des conseils individuels, des bilans de compétence et des ateliers de groupe sur le thème de la recherche d'emploi.

Tél. 02/650.35.23

<http://cerep.ulb.ac.be/>

Campus du Solbosch, bâtiment S, niveau 5 – avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

Permanences : de 9 h. à 12 h.

- *Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française*

Les documents pour poser sa candidature à un poste temporaire à la Communauté française peuvent être obtenus à la Communauté française, à partir du début du mois de janvier (boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles, accueil à l'entrée côté canal, place Saintelette). Renseignements : ☎ 02/413.39.38/40/41/42.

Veuillez noter que les documents doivent être rentrés pour la fin janvier au ministère.

Il est vivement recommandé aux candidats enseignants qui souhaitent poser leur candidature, de se procurer ces documents le plus rapidement possible, avant les vacances de Noël, car certains des documents officiels requis doivent être demandés via leur commune de résidence.

- *Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans les hautes écoles de la Communauté française*

Les documents pour ces candidatures seront vraisemblablement disponibles en mars, pour une durée d'une quinzaine de jours, au ministère de la Communauté française.

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement provincial et communal (CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles, ☎. 02/504.09.10 Email : cpeons@brunette.brucity.be).

Une lettre de candidature doit être envoyée à chaque pouvoir organisateur de la Province (ex. Province de Brabant wallon, Province de Hainaut, etc.) ou de la Commune (ex. Ville de Bruxelles, Commune d'Ixelles, etc.).

- Candidature en vue d'une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI).

Une lettre de candidature doit être envoyée à chaque pouvoir organisateur. Les références de ces P.O. figurent sur le site de la FELSI : www.felsi.be
Adresse de la FELSI : Rue Broginez, 42 à 1070 Bruxelles, tél. 02/527.32.92, fax 02/527.37.91, e-mail : felsi@profor.be

7. ADRESSES UTILES

Faculté de Philosophie et Lettres

Philosophie :

Prof. Anne Marie ROVIELLO : Tél. 02/650.26.52 – E-mail : aroviell@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.26.28 – E-mail : philosophie@ulb.ac.be

Histoire :

Prof. Anne MORELLI : Tél. 02/650.38.48 – E-mail : amorelli@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.38.07 – E-mail : Anne-Sophie.Igot@ulb.ac.be

Langues et littératures classiques :

Prof. Ghislaine VIRE : Tél. 02/650.24.30 – E-mail : Ghislaine.Vire@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.24.36 – E-mail : classiques@ulb.ac.be

Langue espagnole :

Prof. Robin LEFERE : Tél. 02/650.40.13 – E-mail : rlefer@ulb.ac.be

Langues et littératures françaises et romanes :

Prof. Marie-Christine POLLET : Tél. 02/650.24.59 – E-mail : mcpollet@ulb.ac.be

Prof. Laurence ROSIER : Tél. 02/650.24.39 - 44.42 – E-mail : Laurence.Rosier@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.24.36 – E-mail : romanes@ulb.ac.be

Langues et littératures germaniques, slaves, modernes, orientales :

Prof. Ian TUDOR : Tél. 02/650.25.06 – E-mail : itudor@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.38.24 – E-mail : modernes-germaniques@ulb.ac.be

Histoire de l'Art & Archéologie :
Prof. : Catherine LECLERCQ
Info : Tél. 02/650.24.19/24.04 – E-mail : cat.leclercq@skynet.be

Musicologie :
Prof. Henri VANHULST : Tél. 02/650.24.85 – E-mail : Henri.Valhulst@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/650.24.19/24.04 – E-mail : musicologie@ulb.ac.be

Journalisme & Communication :
Arts du spectacle :
Prof. Geneviève VAN CAUWENBERGE : Tél. 02/650.44.49 – 04/366.32.89 –
E-mail : gvancauwenberge@ulg.ac.be
Info : Tél. 02/650.40.23 – E-mail : mcogghe@admin.ulb.ac.be

Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques

Sciences Sociales et Politiques :
Prof. Anne VAN HAECHE : Tél. 02/650.33.76 – E-mail : avanhaec@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/650.38.97

Sciences Economiques :
Prof. Michele CINCERA : Tél. 02/650.38.25 – E-mail : mcincera@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/650.39.10

Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education

Sciences psychologiques et de l'éducation (partie enseignement secondaire) :
Prof. José-Luis WOLFS : Tél. 02/650.56.88 – E-mail : jwolfs@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/650.54.62 – E-mail : npirart@ulb.ac.be

Sciences psychologiques et de l'éducation (partie enseignement supérieur) :
Prof. Vincent CARETTE : Tél. 02.650.54.68 – vcarette@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/650.54.62 – E-mail : npirart@ulb.ac.be

Faculté des Sciences

Biologie-agronomie :
Prof. Jean-Christophe de Biseau D'HAUTEVILLE : Tél. 02/650.45.10 -
E-mail : jcbiseau@ulb.ac.be
Info : ulb.ac.be/sciences/aessbio

Chimie :
Prof. Cécile MOUCHERON : Tél. 02/650.36.07 – E-mail : cmouche@ulb.ac.be
Prof. Andrée DE MESMAEKER : Tél. 02/650.30.17 – E-mail : akirsch@ulb.ac.be
Prof. Nathalie VAECK : Tél. 02/650.47.28 – E-mail : nvaeck@ulb.ac.be
Info : E-mail : chimie@ulb.ac.be

Géographie :
Prof. Anne DUBREUCQ : Tél. 02/650.50.72 – E-mail : adubreu@ulb.ac.be
Info : Tél. 02/650.50.72 – E-mail : geograph@ulb.ac.be

Mathématiques :

Prof. Roland HINNION : Tél. 02/650.58.46 – E-mail : rhinnion@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.58.64 – E-mail : presmath@ulb.ac.be

Physique :

Prof. Catherine VANDER VELDE : Tél. 02/650.32.08 –

E-mail : Catherine.Vander.Velde@ulb.ac.be

Institut de Pharmacie

Prof. Jeanine FONTAINE : Tél. 02/650.53.10 – E-mail : jfontain@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.53.36 – E-mail : pharma@admin.ulb.ac.be

Ecole de Santé Publique

Prof. Yves MENGAL : Tél. 02/555.41.78/40.19 – 071/92.00.83 – E-mail :
yves.mengal@gate71.be

Prof. Annie SANTUCCI : Tél. 02/555.40.21/40.19 – E-mail : asantucc@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/555.40.13/40.14/40.58/40.19 – presidence.esp@ulb.ac.be

Institut des Sciences de la motricité

Education Physique :

Prof. Jacques DUCHATEAU : Tél. 02/650.21.01 – E-mail : jduchat@ulb.ac.be

Prof. Nathalie GUISSARD : Tél. 02/650.37.47 – E-mail : nguissar@ulb.ac.be

Info : Tél. 02/650.25.25

Assistants chargées d'exercices

Communication verbale

Mme Martine BRACOPS : mbracops@heb.be

Mme Djin DELAUNOIS : ddelaunois@hotmail.com

Mme Carole GLORIEUX : carole.glorieux@ulb.ac.be

Formation à la neutralité

Mme Djin DELAUNOIS : ddelaunois@hotmail.com

Mme Carole GLORIEUX : carole.glorieux@ulb.ac.be

Module « NEUTRALITE »

Module obligatoire dans le cadre de l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS).

CALENDRIER des conférences-débats (2008-2009)

1. Introduction générale aux différents concepts liés à la neutralité

B. DECHARNEUX, *Directeur-adjoint au Centre interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité*

J.-L. WOLFS, *Professeur à la faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education*
N, *Directeur d'établissement d'enseignement secondaire à Bruxelles*

Mercredi 11 février de 19h.30 à 22h.

Auditoire : Chavanne (UD2 120)

2. Rapports entre sciences ou sciences humaines et religions /laïcité

P. MARAGE, *Professeur à la faculté des Sciences*

J. VOGEL, *Assistant du Professeur M. Telo à la faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques*
N, *Professeur de Français dans l'enseignement secondaire*

Mercredi 18 février de 19h.30 à 22 h.

Auditoire : Chavanne (UD2 120)

3. Respect des Droits de l'Homme et concept de neutralité

D. VAN RAEMDONCK, *Président de l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme*

F. MEURANT, *Professeur de Français dans l'enseignement secondaire*

Mercredi 4 mars de 19h.30 à 22 h.

Auditoire : Chavanne (UD2 120)

4. Conceptions philosophiques et religieuses des élèves et implications en matière d'enseignement.

J. LECLERCQ, *Responsable du Master en Sciences des Religions à l'UCL*

Th. GERGELY, *Directeur de l'Institut d'Etudes du Judaïsme*

S. ECHALLAOUI, *Inspecteur de Religion Islamique pour la C.F.*

PH. GROLLET, *Past-Président du Centre d'Action Laïque*

Mercredi 25 mars de 19h.30 à 22 h.

Auditoire : Chavanne (UD2 120)

5. Dimensions culturelles et neutralité

A. MEDHOUNE MEHJOUBI, *Directeur du Département du Service à la Communauté Universitaire*

N, *Professeur d'Education Physique dans l'enseignement secondaire*

Mercredi 1 avril de 19h.30 à 22 h.

Auditoire : Chavanne (UD2 120)

6. Difficultés rencontrées par l'enseignement de la théorie de l'évolution dans le contexte de la montée de mouvements créationnistes

J-CH. De BISEAU, *Professeur à la faculté des Sciences*

L. PERBAL, *Aspirante du FNRS en Philosophie des sciences*

Mercredi 22 avril de 19h.30 à 22 h.

Auditoire : Chavanne (UD2 120)